

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 05 Avril (05/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 01 avril, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HENRYOT, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre FONTANIE, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Mathieu RICHARD, Mme Christine HEMERY, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Michel PIRAME, Mme Eliette DELMAS, M. Jérôme VALETTE, Mme Fabienne GASC, M. Aïzen ABOUA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Marie CASTRO, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, Mme Martine DAMIANI, M. Gérard VALLES, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), M. Jean-Paul NUNZI (représenté par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux,**

M. Aïzen ABOUA est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DES ADJOINTS

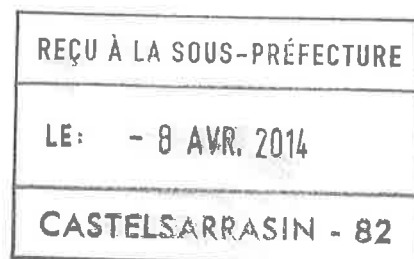
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément les articles L. 2122-7 et suivants, il est procédé à l'élection des adjoints.

Vu la loi n° 2007 – 128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à neuf.

Vu la délibération du conseil municipal fixant le délai à cinq minutes pour le dépôt des listes de candidatures des adjoints conformément à la circulaire du 13 mars 2014,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.



Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE	LISTE	LISTE
Mme ROLLET Colette		
M. BOTTA Daniel		
Mme GARRIGUES Maïté		
M. CASSIGNOL Michel		
Mme BAULU Maryse		
M. HENRYOT Jean-Luc		
Mme VALETTE Muriel		
M. CALVI Daniel		
M. VALETTE Jérôme		

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Michel HENRYOT, élu Maire, à l'élection de la liste des adjoints.
Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L 66 du Code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

LISTE	LISTE	LISTE	
33			
9			
24			
13			

Ont obtenu :

Liste de Madame ROLLET

24 voix

Ont obtenu :

La liste conduite par Madame Colette ROLLET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

Mme Colette ROLLET	1 ^{ère} adjointe au Maire
M. Daniel BOTTA	2 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Maïté GARRIGUES	3 ^{ème} adjointe au Maire
M. Michel CASSIGNOL	4 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Maryse BAULU	5 ^{ème} adjointe au Maire
M. Jean-Luc HENRYOT	6 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Muriel VALETTE	7 ^{ème} adjointe au Maire
M. Daniel CALVI	8 ^{ème} adjoint au Maire
M. Jérôme VALETTE	9 ^{ème} adjoint au Maire

Pour copie conforme

Moissac le 05 avril 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 8 AVR. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :